**RAPPORT DE FONDATION**

(en comblement de la lacune)

Monsieur {gerantFname}, gérant de la société **{sName} Sàrl**, à Genève, avec signature individuelle, rend compte de ce qui suit :

**1. Nature et état des apports**

Selon projet de transformation du {dateTransf} et bilan au {dateBilan}, la société {sName} Sàrlest transformée en société anonyme sous la raison sociale {sName} SA.

En conséquence, tous les actifs et passifs ressortant du bilan précité entrent dans le patrimoine de la société {sName} SA.

**2. Bien-fondé de l'évaluation**

Les actifs et passifs figurant au bilan précité correspondent à leur valeur comptable au {dateBilan}.

Les postes au bilan ont été évalués selon les principes d’évaluation usuels pour ce type de société et le bilan est conforme aux normes applicables à cette société.

Il est en outre précisé que les actifs nets de la société sont parfaitement disponibles et ne font l’objet d’aucune restriction ou limitation.

A l’exception de l’augmentation du capital social visée ci-dessous, des modifications importantes ne sont pas intervenues dans le patrimoine de la société depuis la date du bilan annuel. Il est par conséquent possible de renoncer à l’établissement d’un bilan plus récent.

Le bilan au {dateBilan} présente :

* des actifs de CHF {actifValue}.--
* {passifText} CHF {passifValue}.--
* soit un actif net de CHF {actifNetValue}.--

Il est rappelé que la société a procédé à l’augmentation de son capital social exécutée ce jour, d’un montant de CHF {montantAugCapital}.--, pour le porter de CHF {oldCapital}.-- à CHF {newCapital}.--, par l'émission de {nbNewActions} nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de CHF {nominalValue}.--, entièrement libérées en espèces.

Il résulte de ce qui précède que le capital social de CHF {newCapital}.-- est entièrement couvert au moment de la transformation, les actifs nets, après augmentation du capital social, étant supérieurs à la valeur nominale du capital social.

Après la transformation, le capital-actions de la société {sName} SA s'élèvera à CHF {newCapitalActions}.--, libéré à concurrence de CHF {newCapital}.--, et les associés de {sName} Sàrl, devenus actionnaires, recevront les {nbActionsTransf} actions de {sName} SA, d'une valeur nominale de CHF 0.01 chacune, nominatives, liées selon statuts, libérées à concurrence de 50%, comme suit  :

{-w:p associes}

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| - {fName} | : | {nbActionsTransf} actions |

{/associes}

Fait à Genève, le {created}

{gerantFname}